

COMPTE RENDU SOMMAIRE
Réunion du Conseil Municipal
20 mars 2018

N°2018_03_1 APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES 23 ET 30 JANVIER 2018

Considérant l'absence d'observation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les comptes rendus des séances des 23 et 30 janvier 2018.

N°2018_03_2 COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES PALOUMAYRES

Le Conseil Municipal,

- Sous la présidence de M. Éric ZAMPROGNA, Maire - Adjoint, délibérant sur le compte administratif 2017 – Budget annexe LOTISSEMENT DES PALOUMAYRES, dressé par Mr Francis DESBLANCS, Maire en exercice,

- Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice écoulé, Monsieur Francis DESBLANCS, Maire, ayant quitté la salle,

Vote le Compte Administratif – Budget annexe LOTISSEMENT DES PALOUMAYRES, de l'exercice 2017 et **arrête ainsi les comptes :**

Investissement

<u>Dépenses</u>	Prévu : 450 000,00
	Réalisé : 35 223,50
	Reste à réaliser : 0,00
<u>Recettes</u>	Prévu : 450 000,00
	Réalisé : 450 000,00
	Reste à réaliser : 0,00

Fonctionnement

<u>Dépenses</u>	Prévu : 454 000,00
	Réalisé : 35 223,50
	Reste à réaliser : 0,00
<u>Recettes</u>	Prévu : 454 000,00
	Réalisé : 35 223,50
	Reste à réaliser : 0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	414 776,50
Fonctionnement :	0,00
Résultat global :	414 776,50

N°2018_03_3 COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal,

- Sous la présidence de M. Éric ZAMPROGNA, Maire - Adjoint, délibérant sur le compte administratif 2017 – Budget principal, dressé par Mr Francis DESBLANCS, Maire en exercice,

- Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice écoulé, Monsieur Francis DESBLANCS, Maire, ayant quitté la salle,

Vote le Compte Administratif – Budget principal, de l'exercice 2017 et **arrête ainsi les comptes :**

Investissement

<u>Dépenses</u>	Prévu :	891 469,26
	Réalisé :	585 141,27
	Reste à réaliser :	252 755,00
<u>Recettes</u>	Prévu :	891 469,26
	Réalisé :	723 895,06
	Reste à réaliser :	55 844,00

Fonctionnement

<u>Dépenses</u>	Prévu :	874 598,02
	Réalisé :	601 661,05
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Recettes</u>	Prévu :	874 598,02
	Réalisé :	956 821,12
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	138 753,79
Fonctionnement :	355 160,07
Résultat global :	493 913,86
(Reste à réaliser investissement :	- 196 911,00)

N°2018_03_4 COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – ANNÉE 2017 – Lotissement des Paloumayres

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Après en avoir délibéré, **Vote le compte de gestion 2017 – Budget Annexe Lotissement des Paloumayres** – après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice qui sont conformes aux écritures du compte administratif 2017.

N°2018_03_5 COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – ANNÉE 2017 – Budget général

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Après en avoir délibéré, **Vote le compte de gestion 2017 – Budget général** – après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice qui sont conformes aux écritures du compte administratif 2017.

N°2018_03_6 AFFECTATION DES RESULTATS – ANNÉE 2017 - Budget général

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Francis DESBLANCS, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 – budget principal de la commune,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	174 546,05
- un excédent reporté de :	180 614,02
<i>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :</i>	355 160,07
- un excédent d'investissement de :	138 753,79
- un déficit des restes à réaliser de :	196 911,00
<i>Soit un besoin de financement de :</i>	58 157,21

DÉCIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT	355 160,07
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	58 157,21
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	297 002,86
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	138 753,79

N°2018_03_7 ENQUETE PUBLIQUE ROUTE OUVRIERE ATURINE - Demande d'autorisation d'exploiter une carrière de sables et graviers à DUHORT BACHEN lieux-dits « Petepou » et « Menon »

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande formulée par la société Route Ouvrière Aturine relative à l'exploitation d'une carrière de sables et graviers lieux-dits « Petepou » et « Menon » sur le territoire de la commune de DUHORT BACHEN.

Une enquête publique a été prescrite du 23 février au 27 mars 2018 inclus. Les pièces du dossier règlementaire ont été déposées à la mairie de Duhort-Bachen afin que chaque habitant puisse en prendre connaissance et faire consigner ses observations éventuelles sur un registre ouvert à cet effet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 1 abstention (Monsieur Gilles SAINT-PÉ) ÉMET un avis favorable sur ce projet.

N°2018_03_8 COMMISSION MUNICIPALE INFORMATION - COMMUNICATION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- **fixe comme suit la composition de la Commission Municipale Information - Communication :**

Il est rappelé que le Maire est président de droit de chaque commission :

INFORMATION COMMUNICATION	ZAMPROGNA Éric, ESTEFFE Jean-Michel, TRIBOUT Véronique, SOUS Jacques, HARALAMBON Corinne, GARCIA Carlos, FUMERO Christine.
--------------------------------------	--

N°2018_03_9 SECURISATION DES ESPACES SCOLAIRES : DEVIS DU CDG 40

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 24 octobre 2017, il avait été décidé d'adhérer à la convention cadre mission « sécurisation de l'espace scolaire » : accompagnement dans l'identification et le suivi des travaux de sécurisation des espaces scolaires et l'actualisation des PPMS « risques majeurs » et « attentats-intrusion », avec le Centre de Gestion des Landes.

Il présente le devis correspondant établi à la suite de la visite des bâtiments scolaires par les services du CDG40. Il s'élève à 400 Euros :

- 4 salles à mettre en sécurité à l'école x 100 Euros = 400 Euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis détaillé ci-dessus.

N°2018_03_10 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES PALOUMAYRES - Recours à un architecte pour l'élaboration du projet architectural, paysager et environnemental

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement du lotissement communal des Paloumayres et informe que, considérant la surface aménagée, le recours à un architecte pour l'élaboration du projet architectural, paysager et environnemental est obligatoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE, dans le cadre de l'aménagement du lotissement des Paloumayres, de confier l'élaboration du projet architectural, paysager et environnemental à EURL DUGARRY Architectes, pour un montant de 5 500 Euros HT (6 600 Euros TTC).

N°2018_03_11 DEFIBRILLATEURS - Convention n°2 d'adhésion au service PCS du CDG40 – schéma départemental défibrillateurs –

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la visite de contrôle annuelle, les services du Centre de gestion des Landes ont constaté que le défibrillateur de la salle de réunion a un grave problème le rendant inutilisable : défaut majeur au niveau de la batterie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire :

- **à signer la convention** d'adhésion pour le schéma départemental défibrillateurs avec le Centre de gestion des Landes : le coût annuel total sera de 350 €uros par pack, soit globalement : 700 €uros (1 défibrillateur à la salle des fêtes + 1 défibrillateur à la salle de réunion.

Cette prestation comprend : une mission d'information globale ; une mission de formation ; une mission d'assistance maintenance des équipements et une mission de **mise à disposition de matériel** ;

- **à intervenir** à toutes pièces et formalités s'y rapportant.

DIVERS / INFORMATIONS

- **DETR 2018** : Les services de la préfecture nous informent que le dossier de demande de subvention DETR 2018, déposé par la commune et relatif aux travaux de restauration de l'église, est complet.
- **Mutuelle communale** : Monsieur le Maire informe avoir reçu 2 sociétés désirant mettre en place une mutuelle communale à destination des habitants de la commune, qui pourraient ainsi bénéficier d'une complémentaire santé à un tarif avantageux (tarif groupe).
Une de ces sociétés propose de présenter son offre au conseil municipal.
- **Rythmes scolaires** : la demande de dérogation présentée par le SIVU Scolaire Cazères/Le Vignau/Lussagnet a été acceptée. Les 2 écoles du regroupement pédagogique retourneront à 4 jours d'école par semaine à compter de la rentrée de septembre 2018.
- **Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et DICRIM** : Le CDG 40 a adressé les fiches nécessaires à la mise à jour de ces documents.
- **Médiathèque** : Le mobilier et le matériel informatique ont été commandés.
- **Médiathèque** : l'association les P'tits Loups et le RAPE quitteront la salle de réunion et occuperont désormais la médiathèque.
- Un point est fait sur les prochaines réunions des commissions Finances et Bâtiments.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à vingt-deux heures cinquante-cinq minutes.

Fait à Cazères-sur-l'Adour, le 27 mars 2018.

Le Maire,
Francis DESBLANCS